

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2011

Compte rendu de la séance :

Présents :

Mmes PETIT – MARINO

MM. HEINIGER – MATHARAN – GODIER – GUTIERREZ – ESPALIVET - PASCAL

Absents :

Mme CHABAL

Mme BILDÉ

Excusés :

Mme ABADIE donne procuration à M. HEINIGER, M. VITAL donne procuration à Mme PETIT,

Secrétaire de séance : M. Brice GODIER

▪Choix de l'entreprise :

▫Marquage au sol :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise AXIMUM pour un montant total de **4851.70 € HT** concernant les travaux de marquage au sol de l'avenue Victor CAPOUL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

▫APPROUVE à l'unanimité le choix de l'entreprise pour un montant de 4851.70 € HT.

▫CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces travaux avec l'entreprise AXIMUM.

▫Fauchage :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise MERYNDA pour un montant total de **3927.58 € HT** concernant les travaux de fauchage à effectuer sur les chemins communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

▫APPROUVE à l'unanimité le choix de l'entreprise pour un montant de 3927.58 € HT.

▫CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces travaux avec l'entreprise MERYNDA.

▪Créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable n'a pu recouvrer les titres n° 142 et 143 de l'exercice 2010, par jugement du 17 février 2011 du Tribunal d'instance d'Auch (dossier de surendettement).

Il convient d'émettre un mandat de paiement à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de 1438.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

ACCEPTE la demande du comptable d'émettre un mandat pour un montant susvisé.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette créance irrécouvrable.

▪ Décision modificative n°1 :

(020) Dépenses imprévues : -1.00 €

2315 (23) /31 : +1.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Sans objet

La séance est levée

Affiché le : 20/05/11

**A la porte de la Mairie,
Par nous Maire de la Commune de PUJAUDRAN**

**Le secrétaire de séance,
Brice GODIER**

**Le Maire,
Roger HEINIGER**